

COUR SUPÉRIEURE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

N° : 500-06-000740-155

DATE : Le 11 décembre 2018

SOUS LA PRÉSIDENTE DE L'HONORABLE FLORENCE LUCAS, J.C.S.

SHAY ABICIDAN

Demandeur

c.

BELL CANADA

Défenderesse

JUGEMENT RECTIFICATIF

- [1] **CONSIDÉRANT** le jugement rendu dans la présente affaire le 7 décembre 2018;
- [2] **CONSIDÉRANT** la demande de rectification datée du 10 décembre 2018¹ au paragraphe [7] et la note de bas de page 6 du jugement;
- [3] **CONSIDÉRANT** que la demande de rectification n'est pas contestée;
- [4] **CONSIDÉRANT** l'article 338 du *Code de procédure civile* (c. C-25.01);
- [5] **CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de rectifier le jugement;

JL4585

¹ Courriel du 10 décembre 2018, pièce T-1.

500-00-017514-182

POUR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL :

[6] **RECTIFIE** le jugement rendu le 7 décembre 2018 en remplaçant le paragraphe [7] par le suivant :

[7] Le 15 août 2017, le demandeur produit sa demande introductive d'instance, modifiée le 28 décembre. Il suggère que plusieurs milliers, sinon plus d'un million de consommateurs ont souscrit aux services de Bell Canada et sont susceptibles d'être membres du groupe. Apparemment, aucune personne ne s'est exclue du recours.

[7] **LE TOUT**, sans frais.



FLORENCE LUCAS, J.C.S.

Me Joey Zukran
LPC Avocat inc.
Me Karim Renno, avocat conseil
Renno Vathilakis inc.
Pour Shay Abicidan

Me Emmanuelle Rolland
Audren Rolland s.e.n.c.r.l.
Pour Bell Canada

T-1

Francine Michaud - Re: 500-06-000740-155 - Abicidan c. Bell Canada

De : Joey Zukran <jzukran@lpclex.com>
À : Francine Michaud <francine.michaud@judex.qc.ca>
Date : 10 Décembre 2018 16:27
Objet : Re: 500-06-000740-155 - Abicidan c. Bell Canada
CC : <erolland@audrenrolland.com>, <maudren@audrenrolland.com>, <krenno@renva...>

Dear Madame Michaud,

Me Rolland just pointed out that the file number in your attached letter is not our file number. If there are no other letters, the judgment may have to be rectified (to the best of the knowledge of both Parties there were no exclusions or opt-outs from this class action).

Thank you,

Joey Zukran, Avocat • Attorney

LPC Avocat Inc.
Office: (514) 379-1572
Fax: (514) 221-4441
Email: jzukran@lpclex.com
www.lpclex.com

5800 Boulevard Cavendish, Suite 411
Côte St-Luc, (Québec), H4W 2T5

On Dec 10, 2018, at 3:59 PM, Joey Zukran <jzukran@lpclex.com> wrote:

Merci Madame Michaud,

Effectivement il me semble que c'est une lettre qui a été envoyée directement au Palais de justice, comme l'avis aux membres le prévoyait.

Salutations,

Joey Zukran, Avocat • Attorney

LPC Avocat Inc.
Office: (514) 379-1572
Fax: (514) 221-4441
Email: jzukran@lpclex.com
www.lpclex.com

5800 Boulevard Cavendish, Suite 411
Côte St-Luc, (Québec), H4W 2T5

On Dec 10, 2018, at 3:25 PM, Francine Michaud <francine.michaud@judex.qc.ca> wrote:

Me Zukran,

Pour donner suite à votre appel téléphonique et votre question concernant le paragraphe 7 (note 6) du Jugement du 7 décembre dernier, nous vous transmettons une copie PDF de la lettre reçue le 29 septembre 2017, produite au dossier de la Cour sous la cote #13.

Veillez accepter, Me Zukran, nos salutations distinguées.

Francine Michaud, adjointe

Pour:

L'honorable Florence Lucas

Juge à la Cour supérieure du Québec

1, rue Notre-Dame Est, bureau 6.44

Montréal (Québec) H2Y 1B6

Tél: 514 393-2484, poste 53089

Fax: 514 393-3648

Courriel:francine.michaud@judex.qc.ca

Avis de confidentialité: Ce message est confidentiel. Il est à l'usage exclusif du destinataire ci-dessus. Toute autre personne est par les présentes avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer ou de le reproduire. Si le destinataire ne peut être joint ou vous est inconnu, nous vous prions d'en informer immédiatement l'expéditeur par courrier électronique et de détruire ce message et toute copie de celui-ci.

<2017-09-25_Germaine Lagacé retirée du recours.pdf>